

## RECOMMANDATION

**Conseil scientifique de  
l'Institut des sciences humaines et sociales (INSHS)**

### **Objets : vœux d'affectation des candidats aux concours chercheurs**

Les sections de l'INSHS ont fait état au CSI des difficultés que l'abandon de la mention des vœux d'affectation des candidats dans les dossiers de candidature aux concours chercheurs 2011 a fait peser sur l'organisation des concours, du fait du soin qu'elles apportent à éviter les conflits d'intérêts. En conséquence, le CSINSHS recommande que ces vœux d'affectation soient de nouveau mentionnés explicitement dans les dossiers, en rappelant au besoin que ces vœux ne sont qu'indicatifs et que la décision d'affectation relève de la direction générale du CNRS, et d'elle seule.

Recommandation adoptée le 26 septembre 2011.

22 votants

Vote : 22 pour, 0 abstention, 0 contre

Sophie Duchesne,  
Présidente du CS INSHS

#### Destinataires :

M. Alain FUCHS, président du CNRS

M. Patrice BOURDELAIS, directeur de l'Institut des sciences humaines et sociales,

M. Etienne BUSTARRET, président de la CPCN

Mm les présidents de section de l'INSHS.